

## SI ON PARLAIT DES ROMS...

Environ 600 personnes de la communauté rom vivent actuellement à Montpellier.

Contrairement à des idées couramment répandues, ces personnes sont sédentaires, ne touchent aucune aide sociale d'Etat, et peuvent très difficilement accéder à un emploi légal du fait de mesures restrictives existant à leur encontre (taxe à payer par les employeurs, liste restreinte de métiers, délai d'obtention du visa ou du permis de travail) qui s'ajoutent aux difficultés liées à la non-maîtrise du français et aux préjugés les concernant. Sans ressources autres que celle de la récupération et de la mendicité, les familles sont contraintes de vivre dans des caravanes et des habitations de fortune, sur des terrains pour la plupart occupés illégalement, sans eau ni électricité. Leurs conditions de vie sont donc très précaires, plus particulièrement avec le froid sévissant en ce début d'hiver.

Depuis un an et demi, un collectif d'associations et de citoyens s'est monté afin de poursuivre au moins deux missions. D'une part, accompagner les familles : aménagement de terrains pour les familles expulsées, encouragement de la scolarisation et de l'apprentissage de la langue pour les adultes, orientation pour l'accès aux soins et aux aides associatives diverses, tentatives d'insertion professionnelle quand les conditions le permettent. D'autre part, interpeller les pouvoirs publics, et par extension l'ensemble de la population française, sur le statut particulier de ces personnes, les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien et les solutions qui pourraient être envisagées. Ce collectif, entièrement composé de bénévoles, ne touche aucune subvention.

Samedi 17 décembre, un incendie accidentel survenu sur un terrain a détruit cinq cabanes, plongeant cinq familles avec enfants dans un dénuement encore plus total qu'auparavant. Le collectif aimerait les aider à se mettre rapidement à l'abri en participant à l'achat d'une caravane par famille pour remplacer les habitations détruites.

### **Vous pouvez soutenir notre action :**

- par vos dons matériels (caravanes uniquement)
- ou financiers (chèque à l'ordre de la Ligue des Droits de l'Homme, 27 boulevard Louis Blanc, 34000 Montpellier – indiquer au dos du chèque « pour le collectif roms »).

Les donateurs recevront à leur adresse une attestation fiscale leur permettant de déduire 66 % du montant de leur don, de la somme qu'ils devront au titre de l'impôt sur le revenu. Merci !

Pour en savoir plus, vous pouvez venir nous rencontrer lors de l'une de nos réunions hebdomadaires, le

lundi de 18h à 20h au 27, bd Louis Blanc, ou rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://www.alternatives34.ouvaton.org/collectifs:roms:roms>